UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

ARRETE N°EPE UCA-2020-011

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT PROVISOIRE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'EPE UCA ;
Vu l'élection de Monsieur Krzysztof JAGLA par l'assemblée générale du GReD en date du 18 janvier 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Krzysztof JAGLA est nommé Directeur de l'unité de recherche « Génétique, Reproduction et Développement » (GReD), à compter du 1er janvier 2021.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2020.

Le Président provisoire de l'EPE UCA,

Mathias BERNARD

Le Président provisoire de l'EPE UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 11 DEC. 2020

- Publié le 11 DEC. 2020

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*